

PROCES VERBAL

Séance du 30 Juin 2017

19 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 30 Juin deux mil dix sept à 19 heures sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, M. TROUSSET Jean-Philippe, Mme KIEFFER Caroline.

Absents : Mr Joël DELORME (Pouvoir à Mr WAVREILLE Bernard)

Date de convocation : le 20 Juin 2017.

Mme COUSINA Lydie a été nommée secrétaire.

Le procès verbal du 06 Avril 2017 est adopté.

I. ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

1. Proclamation de l'élection du délégué : M. SUPPLY Michel est proclamé élu à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat.
2. Proclamation de l'élection des suppléants : Mr WAVREILLE Bernard est proclamé élu 1^{er} suppléant à la majorité au 1^{er} tout de scrutin et déclare accepter le mandat. M. COUSINA Denis est proclamé élu 2^{ème} suppléant à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat. M. DELORME Joël est proclamé élu 3^{ème} suppléant à la majorité au 1^{er} tour de scrutin et déclare accepter le mandat.

(Voir Procès Verbal ci après).

II. DELIBERATIONS

➤ N° 15/2017 Remplacement de l'agent technique pendant ses congés d'été

Mr le Maire explique au conseil que l'agent communal en charge de l'entretien des espaces verts prenant ses congés d'été du 14 Août au 1er septembre 2017 inclus, la commune recherche un ou une candidate pour remplacer l'agent durant la période du 7 au 31 Août 2017 à raison de 17 h 30 par semaine.

Un jeune du village ayant fait parvenir une candidature spontanée, il a été reçu par le Maire et les Adjoints le 04/04/2017 et il a été décidé de répondre favorablement à sa demande.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1,

Considérant qu'il convient pendant la période estivale de remplacer l'agent technique indisponible pour congés annuels dans l'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire :

- à effectuer la déclaration unique d'embauche
- à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

➤ **N° 16/2017 Décision modificative N° 1 Virement de crédits suite à un changement d'imputation de la trésorerie :**

Mr le Maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2017, les dépenses liées aux frais de scolarité auprès de la Ville de Tinquieux avaient été prévues comme les autres années, à l'article 6042. Or, Madame la Perceptrice d'Hermonville a, cette année, changé l'imputation de cette dépense, et l'a affecté à l'article 6558 (autres contributions obligatoires). Aucun crédit n'était prévu sur cet article et l'ensemble du chapitre 65 est donc pour le moment en négatif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opérer le virement de crédit suivant :

Crédit à réduire :

Chapitre 11 – Article 6042 (achat de prestations de service) - 31 000,00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 65 – Article 6558 (autres contributions obligatoires) + 31 000,00 €

➤ **N° 17/2017 Construction d'une salle polyvalente – Validation de l'Avant Projet Définitif**

Monsieur le Maire rappelle que par décision du Conseil Municipal en date du 27/10/2016, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente, a été confié à la Société IDONEIS.

Après une première réunion de concertation en Octobre 2016, une première esquisse présentée en réunion le 29/11/2016, un Avant Projet Sommaire (APS) présenté le 24/02/2017, IDONEIS nous a présenté le 09/06/2017 l'Avant Projet Définitif (APD). Celui-ci tient compte des demandes du groupe de travail sur ce projet.

Cette réalisation est évaluée à la somme de 1 213 000 € H.T. (hors équipements intérieurs), mais le coût prévisionnel sera à affiner en fonction de l'option retenue pour le système d'Assainissement (collectif avec une extension ou autonome/individuel).

Monsieur le Maire a interrogé les services compétents auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur ce sujet.

Après une nouvelle discussion portant notamment sur le positionnement de la terrasse et des répercussions sonores, il est décidé de revoir son emplacement avec IDONEIS

Il est cependant proposé au Conseil Municipal de valider cet Avant Projet Définitif, cette validation amenant automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer le permis de construire et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité ou par un vote)

III – QUESTIONS DIVERSES

✓ **DIA N° 4/2017 et DIA N° 5/2017**

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens référencés AB 139 d'une contenance de 373 m² situé 3 Rue de Coulommès et AA 264 d'une contenance de 371 m² situé rue du Four. Cette compétence est désormais transférée à la Communauté Urbaine Grand Reims et l'avis du Maire est consultatif.

✓ **PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES ISOLOIRS**

Après proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité n'a pas jugé opportun le renouvellement des anciens isoloirs.

✓ **SOUTIEN A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025**

Le Conseil Municipal n'a pas donné d'avis sur cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 30.

Séance du 30 Juin 2017

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
15/2017	Personnel	Remplacement de l'agent technique pendant ses congés d'été	21
16/2017	Finances	Décision Modificative N° 1	21
17/2017	Marché Public – Salle polyvalente	Construction d'une salle polyvalente – Validation de l'APD	21

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Bernard WAVREILLE	Denis COUSINA	Joël DELORME
			Absent procuration
Caroline KIEFFER	Marcel MOULINET Démissionnaire	Lydie COUSINA	Laurence JEANNEY
Sandrine MARIAGE	Jean-Philippe TROUSSET		